le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 177 Subvention à l'association Podium Jeunes Stylistes pour l'organisation d'un concours de mode.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Podium Jeunes Stylistes ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2ème Commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Podium Jeunes Stylistes (dossier N° 2013_07256, n° tiers : X08636 ; n° SIMPA : 59081)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004/VF55003, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2013.